

# UNIVERSITE D'ORLEANS

## Campagne d'emplois - Enseignants du second degré - – Rentrée 2023 –

=====

Etablissement : **Université d'Orléans**  
Composante : UFR ST  
Discipline second degré : STAPS  
Site d'affectation : Bourges / Orléans  
Pôle, département d'affectation : STAPS  
*Section CNU de référence du poste : Section 74*

---

---

### **PROFIL :**

Valences APSA Fitness en priorité, d'autres APSA possibles – Valence scientifique (humaines, sociales, de la vie...)

Le.la candidat.e témoignera de solides compétences dans l'enseignement théorique, pratique des activités Fitness ou d'autres APSA. Il, elle en maîtrisera la didactique, la pédagogie à destination d'étudiants de parcours de formation diversifiés. Ainsi, Il.elle sera en capacité de décliner finement l'enseignement de cette activité en lien avec des problématiques de formation à l'intervention, de santé, de développement de la motricité et d'adaptation à des publics en situation de handicap. Il conviendra d'articuler les enseignements avec des contenus de formation pluridisciplinaires correspondant au grade universitaire de Licence et Master.

Des compétences dans un des champs disciplinaires constitutif des formations STAPS (Sciences sociales, sciences humaines, sciences de la vie, informatique...) seraient appréciées pour être en capacité d'intervenir dans les enseignements de licence du pôle STAPS.

Nous invitons les candidats à faire un état des compétences qu'ils peuvent mettre au service de nos formations de licence et Master. Les fiches RNCP et nos maquettes de formation peuvent être une ressource.

### **Autres responsabilités pédagogiques :**

L'enseignant.e recruté.e s'investira dans la vie du pôle STAPS et participera aux tâches administratives et pédagogiques (réunions, responsabilités d'UE, jurys, suivi d'étudiants, formation des vacataires et suivi du travail réalisé).

Contact : Emmanuelle PATOUT – responsable du pôle STAPS  
[responsable-staps.st@univ-orleans.fr](mailto:responsable-staps.st@univ-orleans.fr)

### **Service statutaire :**

Service statutaire annuel : 384 heures équivalent TD (Décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur). La répartition des enseignements peut être amenée à évoluer et l'enseignant.e susceptible d'intervenir dans l'ensemble des composantes de l'université.

**Le service sera effectué sur le site de Bourges et sur le site d'Orléans.**

---

---

---

---

## Informations utiles

Les modalités de transmission des dossiers de candidatures se trouvent en page suivante. A lire attentivement.

### Modalités de transmission des dossiers de candidatures



#### PROCEDURE DEMATERIALISEE.

La publication des emplois du second degré vacants à l'Université d'Orléans, à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2022, est accessible sur l'application VEGA du portail GALAXIE du lundi 10 octobre 2022 à 10h00 au mercredi 2 novembre 2022 à 16h00 (heure de Paris) à l'adresse suivante :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_PRAG\\_PRCE.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm)

Des informations et documents sont également disponibles sur le site de l'Université d'Orléans à l'adresse suivante : <http://www.univ-orleans.fr/>

L'envoi du dossier de candidature est dématérialisé et un dossier complet doit être déposé pour chaque poste demandé. Les dossiers de candidature devront être déposés **du lundi 10 octobre 2022 à 10h00 au mercredi 2 novembre 2022 à 16h00** (heure de Paris) **exclusivement** sur l'application VEGA du portail GALAXIE sous forme de fichiers au format « .pdf ».

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_PRAG\\_PRCE.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm)

#### **Aucun dossier papier ne sera accepté.**

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français et joints avec l'original. Les candidats veilleront à fournir une adresse mail valide et devront consulter leur messagerie régulièrement, les contacts entre l'université et les candidats s'effectueront exclusivement par mail.

Pour toute question relative à votre dossier, le Service des Personnels Enseignants et Enseignants-Chercheurs de la Direction des Ressources Humaines de l'Université est joignable par mail à l'adresse suivante : [recrutement.spe@univ-orleans.fr](mailto:recrutement.spe@univ-orleans.fr)

#### **Liste des pièces à déposer dans l'application VEGA du portail GALAXIE :**

##### **DOCUMENTS COMMUNS**

##### **Pièces obligatoires**

###### **Pièce d'identité**

- Joindre une copie de votre carte d'identité

###### **Arrêté justifiant le classement**

- Joindre une copie de votre dernier arrêté d'échelon  
**(pas de copie écran i-prof)**

###### **Arrêté de la dernière affectation**

- Joindre une copie de votre dernier arrêté d'affectation. Si le/la candidat.e

###### **ou de la position**

n'est pas en position d'activité, joindre à la suite de l'arrêté d'affectation, une copie de l'arrêté indiquant la position administrative (détachement, disponibilité, congés divers...) **(pas de copie écran i-prof)**

###### **CV**

- Joindre un Curriculum Vitae

###### **Lettre de motivation**

- Joindre une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Président de l'Université

###### **Pièce complémentaire**

###### **Justificatif RQTH**

- Joindre une copie de votre justificatif RQTH, le cas échéant

---

##### **DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES PAR L'ETABLISSEMENT**

##### **Pièce obligatoire**

###### **Déclaration de candidature**

Accessible sur le site de l'université et sur l'application VEGA

- Joindre votre déclaration de candidature complétée et signée

**Tout dossier ou document déposé hors délai est déclaré irrecevable.**

**Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.**

**Il est donc recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer le dossier.**

**Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte le mercredi 03 novembre 2021 après 16 heures (heure de Paris)**



